

ANNEXE 6

ETAT GENERAUX DE LA TRANSITION DU TOURISME EN MONTAGNE

Déclaration commune

MEU

[/etats-\(https://twitter.com/eg_transition\)](https://twitter.com/eg_transition)FR ([HTTPS://WWW.EG-
TRANSITIONMONTAGNE.ORG/](https://www.eg-transitionmontagne.org/))EN ([HTTPS://WWW.EG-
TRANSITIONMONTAGNE.ORG/EN/](https://www.eg-transitionmontagne.org/en/))

ÉTATS GÉNÉRAUX de la transition du tourisme en MONTAGNE

(<https://www.eg-transitionmontagne.org>).

[Accueil \(https://www.eg-
transitionmontagne.org\)](https://www.eg-transitionmontagne.org/) > [Déclaration Commune \(https://www.eg-transitionmontagne.org/declaration-commune-
des-etats-generaux-de-la-transition-du-tourisme-en-montagne-24-septembre-2021/\)](https://www.eg-transitionmontagne.org/declaration-commune-des-etats-generaux-de-la-transition-du-tourisme-en-montagne-24-septembre-2021/)

Déclaration Commune

Signez la déclaration commune !
(#petition)

Déjà **373** personnes ont signé

A l'issue de deux journées de dialogue, d'échanges, de construction, l'ensemble des acteurs de la montagne s'engagent collectivement, au plus près des territoires, au travers une déclaration commune.

Ces 23 et 24 septembre 2021 se sont tenus les États Généraux de la transition du tourisme en montagne dans le cadre de la Présidence française de la Stratégie de l'Union Européenne pour le Région Alpine (SUERA).

Pour l'Europe et en particulier pour la France, le massif alpin, tout comme l'ensemble des massifs montagneux, constitue une colonne vertébrale écologique, un immense réservoir de ressources naturelles, de zones de ressourcement et d'activités récréatives. Ils sont aussi des lieux de vie et d'habitation de qualité, ainsi que de production, fournissant au continent européen alimentation, énergie, emplois, et de nombreux autres services écosystémiques. Ces territoires ont un fort potentiel d'innovation et de développement dans les domaines ciblés par l'Union européenne dans sa stratégie de Pacte vert pour l'Europe (Green Deal).

Ces États Généraux ont permis, à travers des formes très diverses et innovantes, séances plénières, ateliers thématiques, village des initiatives et surtout de nombreux ateliers territoriaux dans tous les massifs, de rassembler pour la première fois de nombreux acteurs institutionnels, associatifs et socio professionnels de la montagne.

L'enjeu a consisté à interroger la pertinence du modèle de développement de chaque territoire, en débattant de ses forces et de sa résilience face aux crises exogènes économique, sanitaire, climatique et des mutations structurelles attendues pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD). Cette grande première a permis de mettre en dialogue des acteurs aux points de vue différents, voire opposés, sur ces sujets

essentiels dans un grand respect réciproque et une volonté commune d'avancer ensemble pour imaginer la montagne de demain. Cette manifestation s'est tenue dans un contexte qui, à la fois sur les plans sanitaire, économique et environnemental, présente pour la montagne d'immenses opportunités et aussi de très grands défis que tous les acteurs réunis ont largement étudiés et pris en compte.

Bien évidemment, cette manifestation ne constitue qu'une étape d'une démarche plus globale, que l'ensemble des acteurs s'engage à poursuivre aussi bien au niveau local qu'aux niveaux national et européen avec leurs partenaires respectifs.

De ces rencontres et de toutes les démarches et initiatives qui ont déjà eu lieu ou qui vont se poursuivre dans les mois à venir, un certain nombre de points essentiels ressortent. Beaucoup d'entre eux font l'objet de demandes unanimes d'action, d'innovation, de financement, de prise en compte différente de l'activité touristique dans les processus de développement territorial et de renouvellement des modes de gouvernance.

L'engagement des acteurs des États Généraux

Notre ambition collective est de poursuivre un dialogue apaisé et constructif entre tous les acteurs sur tous les sujets de la transition du tourisme en montagne. Nous, acteurs de la montagne, sommes responsables de sa préservation environnementale ainsi que de son aménagement.

En accord avec les politiques et actions déjà en place, nous nous engageons à amplifier nos efforts afin de pouvoir bien vivre et bien accueillir dans des territoires de montagne préservés.

L'idée est d'imaginer ensemble l'avenir de la montagne pour qu'elle demeure une terre d'envies et une montagne à vivre.

Les actions structurantes pour une transition réussie du tourisme en montagne :

- Dans un contexte de changement climatique qui s'accélère, construire ensemble, dans le respect et la bienveillance, des pistes renouvelées pour un développement du tourisme en montagne afin d'assurer une vie économique pérenne, créer des emplois, améliorer les conditions de vie des habitants tout en préservant notre environnement montagnard à la fois exceptionnel et fragile ;
- Inscrire l'activité touristique en montagne dans une approche territoriale de développement, en complémentarité avec les autres secteurs d'activités pour assurer à la montagne son attractivité comme lieu de vie et de villégiature.
- Ériger en socle la pluriactivité et la polycompétence pour penser la montagne de demain, en précisant son statut, en favorisant sa mise en œuvre, et en revalorisant son image sociale.
- Penser l'activité touristique dans le contexte du changement climatique et d'une gestion durable des ressources. Les activités « neige » et les différentes pratiques du ski sont aujourd'hui structurantes pour le tourisme en montagne ; leur avenir à moyen et long terme s'apprécie différemment selon les situations et induit des stratégies de soutien différenciées. Elles doivent être résolument accompagnées de projets innovants adaptés à chaque territoire en lien étroit avec la nécessaire transition climatique et environnementale, dans une perspective de viabilité économique et sociale.
- Définir, à l'échelle territoriale, des indicateurs de transition pour se donner des objectifs mesurables et atteignables, suivre les évolutions et mesurer les effets des politiques publiques engagées.

Les premières idées pour engager les actions prioritaires :

MENU

- Diminuer l'impact environnemental du tourisme de montagne, par un important effort collectif pour une mobilité plus durable, douce et décarbonée, tant pour l'accès à ces sites que pour les déplacements internes. Il s'agit aussi de maintenir les efforts en matière d'isolation thermique des bâtiments et d'efficacité énergétique, d'alimentation plus respectueuse de l'environnement et issue de circuits courts, de protection de la biodiversité et des ressources naturelles.
- Rendre cette transition raisonnable et économiquement viable par une maîtrise accrue du foncier dans le cadre de l'objectif européen de 2011 visant à l'arrêt de « toute augmentation nette de la surface de terre occupée » d'ici 2050, conformément à l'axe 1 du Plan français pour la biodiversité du 4 juillet 2018 et aux financements dédiés pour les collectivités concernées.
- Retrouver les moyens de faire découvrir au plus grand nombre, et notamment à la jeunesse, la montagne dans toute sa diversité, en renforçant la communication sur la multiplicité de l'offre et des territoires, en adaptant la réglementation et en aidant au financement des centres de loisirs ouverts à tous.
- Encourager des dispositifs de formation et de recherche innovants pour accompagner les besoins liés à la transition.
- Contribuer à l'évolution du cadre législatif et réglementaire afin de favoriser notamment le développement du « tourisme quatre saisons ».
- Favoriser l'utilisation de l'ensemble des fonds européens de la nouvelle période 2021-2027 comme ceux du programme Interreg, des conventions de massif, des contrats de plan État-région (CPER), au profit des innovations nécessaires pour porter cette transition.
- Œuvrer pour accroître les synergies entre stratégies locales, régionales, nationales, transfrontières et européennes transnationales (stratégie macrorégionale alpine SUERA, Convention Alpine), de manière à assurer une cohérence globale et à intensifier les actions notamment dans le cadre du Pacte Vert pour l'Europe.

Bien d'autres pistes ont été évoquées notamment dans les ateliers territoriaux. Elles seront étudiées dans les mois qui viennent afin de dégager, dans la perspective d'une nouvelle étape de ces États Généraux, un ensemble de propositions élaborées le plus largement possible. Elles seront portées devant les instances de la SUERA, de la Convention Alpine, devant le Conseil national de la montagne, les comités de massif, les collectivités territoriales, et soumises aux débats, locaux, nationaux et européen ainsi qu'au débat citoyen.

(<https://www.eg-transitionmontagne.org/app/uploads/2021/09/Declaration-Commune-EGTT-Declaration-FR>)
(<https://www.eg-transitionmontagne.org/app/uploads/2021/09/Declaration-commune-EGTT-ENG.pdf>)

373 personnes ont signé

Prénom*

Votre prénom

Nom*

Votre nom

MENU**Email***

Votre email

Département*

Votre département

- J'accepte que mes données personnelles (nom, prénom, département de résidence) soient rendue publiques.**

Signez !

Newsletter

Restez informé pour ne rien louper des États Généraux !

Adresse e-mail

- En validant votre inscription, vous acceptez que les E.G. mémorise et utilise votre adresse email dans le but de vous envoyer des lettres d'informations.

S'inscrire à la newsletter



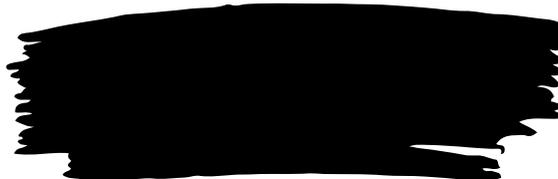
(<https://www.facebook.com/EtatsGenerauxTransitionMontagne/>)(<https://www.linkedin.com/company/etats-generaux-transition-montagne/>)(<https://twitter.com/etats-generaux-transition-montagne/>)



CONTACT ([HTTPS://WWW.EG-TRANSITIONMONTAGNE.ORG/CONTACT/](https://www.eg-transitionmontagne.org/contact/))

PRESSE ([HTTPS://WWW.EG-TRANSITIONMONTAGNE.ORG/PRESSE/](https://www.eg-transitionmontagne.org/presse/))

MENTIONS LÉGALES ([HTTPS://WWW.EG-TRANSITIONMONTAGNE.ORG/MENTIONS-LEGALES/](https://www.eg-transitionmontagne.org/mentions-legales/))



ANNEXE 7

Étude IPSOS 2021 sur l'Image du ski

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



À la veille de la saison hiver 21/22, les Français confirment qu'ils aiment le ski

Étude IPSOS 2021 sur l'Image du ski

Chambéry (Savoie), le 29 septembre 2021. Malgré la fermeture des domaines skiables français durant toute la saison hivernale dernière, l'image du ski auprès des Français reste très positive et l'envie des pratiquants de continuer à skier très forte. Voici deux enseignements, parmi beaucoup d'autres, de l'étude réalisée par l'institut IPSOS pour le compte des Domaines Skiables de France (DSF), du Syndicat national des moniteurs du ski français (SNMSF), d'Atout France, de l'Union Sport & Cycle (USC), de l'Agence Savoie Mont Blanc et de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM). Initiée il y a deux ans, cette étude mesure chaque année l'évolution de l'image du ski et évalue la réputation et l'attractivité des activités hivernales proposées dans les stations de ski françaises.

Comme l'an passé, à la question « *quelle image du ski avez-vous ?* » **86% des personnes interrogées déclarent avoir une bonne image du ski.** Ce qui séduit les Français dans la pratique du ski, c'est à la fois le côté loisir de plein air, le plaisir de skier et de pratiquer une activité agréable dans un cadre naturel et inspirant. Parmi ceux qui ont une mauvaise image du ski (14%), ce sont les non-skieurs qui prédominent (28 %), en raison avant tout du budget ou de l'absence d'intérêt pour cette activité.

Le ski, une activité essayée par près de deux tiers des Français

Près d'1 Français sur 2 (46%) est skieur, et 1 Français sur 5 est un skieur régulier (chaque hiver, une à plusieurs fois). Une large majorité des Français (65%) sait skier ou a essayé le ski à un moment dans sa vie.

Des activités complémentaires à pratiquer l'hiver en montagne

En complément du ski, la diversité des pratiques est désormais un comportement installé. Le ski reste l'activité moteur mais les français profitent aussi du large panel de loisirs offert en montagne et pratiquent en moyenne 3 activités, avec en tête : la balade à pied (48%) le ski alpin (43%), la luge (31%) et la raquette à neige (29%). Ce résultat inscrit bien le ski comme une activité phare de la montagne l'hiver, aux côtés d'autres pratiques complémentaires pour une offre élargie contribuant à l'attractivité du tourisme hivernal.

CONTACTS PRESSE :

ATOUT FRANCE : Laura Sola - Tél : 01 42 96 70 09 / 06 58 52 69 91 - Laura.Sola@atout-france.fr

DSF : Alexandre Bérard - Tél : 06 45 42 95 46 - alex@alternativemedia.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Parmi les personnes qui pratiquent le ski alpin/snowboard, **94% déclarent qu'ils continueront à en faire à l'avenir**. Les principales raisons qui les incitent à continuer la pratique du ski alpin/snowboard sont la passion pour ce sport, le fait que skier est un plaisir, et de manière plus générale, le bénéfice qu'apporte cette activité déstressante sur la santé, qui permet de se dépenser et qui peut aisément se pratiquer en famille.

La neige de culture : une solution comprise par près de 2 Français sur 3

Alors que 2% des Français ont une mauvaise image du ski pour des raisons environnementales, 63% d'entre eux (skieurs et non skieurs confondus) considèrent comme légitime la production de neige de culture par les stations afin de préserver les activités de glisse et contribuer ainsi au maintien de l'emploi et de la vie dans les montagnes et les vallées.

Qui sont ses skieurs (euses) français ?

54% sont des hommes et 46% des femmes

32% ont moins de 35 ans

48% habitent dans un foyer de plus de 3 personnes

* étude réalisée par l'institut IPSOS auprès d'un panel de 3000 personnes, âgées de 16 à 75 ans, issues d'un échantillon national représentatif de la population résidant en France.

CONTACTS PRESSE :

ATOUT FRANCE : Laura Sola - Tél : 01 42 96 70 09 / 06 58 52 69 91 - Laura.Sola@atout-france.fr

DSF : Alexandre Bérard - Tél : 06 45 42 95 46 - alex@alternativemedia.fr

ANNEXE 8
RECOURS GRACIEUX PLU
M le Préfet de Haute Savoie



PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE



PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Bureau des affaires foncières et de l'urbanisme

Affaire suivie par : Stéphanie BERNIER

Tel : 04.50.33 60 75

Courriel: pref-collectivites-locales@haute-savoie.gouv.fr

Anney, le 15 juin 2017

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

à

Monsieur le maire de LA CLUSAZ

Courrier en recommandé avec accusé de réception n° 1A 131 463 4569 0

Objet : Approbation du plan local d'urbanisme communal

Référence : Délibération du conseil municipal de n°17/068 du 6 avril 2017 approuvant le plan local d'urbanisme, réceptionnée en préfecture le 2 mai 2017.

Par délibération en date du 6 avril 2017, le conseil municipal de LA CLUSAZ a approuvé le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune. Cette délibération, ainsi que le dossier d'approbation, ont été reçus en préfecture le 2 mai 2017. L'examen de ce dossier, au titre du contrôle de légalité, appelle les remarques suivantes :

> Extension du golf des Confins

Je relève que le projet d'extension de 11,3 ha du golf existant, avec un classement en zone naturelle -secteur destiné aux aménagements et équipements golfiques (Ng) a été maintenu, malgré les avis défavorables émis par les services de l'Etat le 12 octobre 2016 et la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) le 10 octobre 2016.

En effet, ce projet d'extension impacte des surfaces agricoles stratégiques déclarées au titre de la politique agricole commune alors même que des exploitants locaux sont en recherche de foncier. De plus, il est situé sur une zone de pâture essentielle pour la production des AOP et IPG laitières présentes sur LA CLUSAZ, qui constituent des espaces stratégiques identifiés au SCoT Fier Aravis.

Ainsi, l'extension du golf, en favorisant une consommation excessive d'espace agricole, porte atteinte à la préservation des espaces affectés aux activités agricoles (article L.101-2 du code de l'urbanisme). Le classement en zone Ng de ce secteur est donc entaché d'illégalité.

Par ailleurs, en ce qui concerne les corridors écologiques, je constate que l'axe de déplacement de la faune sauvage identifié dans l'état initial de l'environnement n'a pas été pris en compte au niveau du secteur du golf dans le règlement graphique.

Enfin, le PLU est soumis aux règles relatives aux unités touristiques nouvelles (UTN) en vigueur à la date de son approbation qui prévoit, d'une part une articulation entre évaluation environnementale et éventuelle UTN pour les terrains de golf, et d'autre part que toute UTN doit être prévue dans un SCoT lorsqu'il existe (article L122-18 du code de l'urbanisme). Dans le cas contraire, le SCoT doit être modifié après avis de la commission spécialisée du comité de massif. Dans le cas présent, le SCoT Fier Aravis n'a pas inscrit l'extension du golf de la CLUSAZ.

Je vous rappelle que la position défavorable à ce projet des services de l'Etat a été exprimée très tôt à votre commune.

> Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)

Par rapport au projet de PLU arrêté, je remarque qu'un nouveau STECAL n°19 a été délimité en zone agricole au lieu-dit « Lanchy » pour permettre la gestion d'une structure d'hébergement touristique social existante. Or, l'article L151-13 du code de l'urbanisme prévoit que dans les zones naturelles, agricoles ou forestières, la délimitation des STECAL doit au préalable être soumise à l'avis de la CDPENAF. Aussi, le STECAL n°19 est illégal dans la mesure où il n'a pas été soumis à cet avis.

> Alimentation en eau potable

Les services de l'Etat relevaient des problèmes quantitatifs, à l'horizon 2020/2030, en ce qui concerne la ressource en eau potable et soulignaient la nécessité de trouver des solutions en mobilisant de nouvelles ressources. Ainsi, il était demandé à ce que le règlement des zones d'extension à l'urbanisation des zones 1AU et 2AU indique que l'ouverture à l'urbanisation de ces zones soit impérativement conditionnée à la mobilisation d'une ou plusieurs ressources en eau potable. Si les zones 2 AU ont été supprimées dans le PLU approuvé, je note que la remarque des services de l'Etat n'a pas été prise en compte dans le règlement des zones 1 AUH1 et 1 AUH2, dont l'ouverture à l'urbanisation est prévue à court ou moyen terme. Il convient donc de compléter le paragraphe d'introduction du règlement de ces zones.

Pour ces raisons, je vous demande de bien vouloir inviter votre conseil municipal à procéder au retrait partiel de la délibération du 6 avril 2017 en ce qui concerne :

- le classement en zone Ng pour l'extension du golf,
- la délimitation du STECAL n°19,
- le règlement des zones 1 AUH1 et 1AUH2.

De plus, à titre d'observations, il me semble utile de vous faire part des informations suivantes :

> Servitudes d'utilité publique

Les servitudes annexées au PLU n'intègrent pas celles instituées par arrêté préfectoraux n°2016-0097 et 2016-0098 du 20 décembre 2016 (A5 et EL4 instituées dans le cadre du remplacement du télésiège du crêt du Merle). Une procédure de mise à jour est donc requise. A cette fin, vous pourrez vous rapprocher de la direction départementale des territoires (service aménagement et risques).

Enfin, je vous invite, à l'occasion d'une prochaine procédure d'évolution du PLU, à tramer dans le règlement graphique les parcelles situées dans les périmètres rapprochés des captages d'« Aravis d'en bas », « la Gonière », « Fernuy », « l'Arpette », « le Dard », et le « pompage de Fernuy » ainsi que les parcelles mentionnées dans la déclaration d'utilité publique du captage « le Var », qui sont touchées par une interdiction stricte de construction.

> Règlement des zones agricoles (A) et naturelles (N)

Je constate une incohérence entre l'article 2 des zones A et N qui autorise l'alimentation en eau potable par une source pour les chalets d'alpage et les bâtiments d'estive et l'article 4 qui interdit l'usage de ressource en eau autre que celles provenant du réseau public pour des usages sanitaire, agro-alimentaire et pour l'alimentation humaine. Cette incompatibilité pourra être corrigée, également dans le cadre d'une prochaine procédure, en ajoutant dans l'article 4 que « *en absence de réseau public d'eau potable, l'alimentation à partir d'un captage privé est possible sous réserve du respect des dispositions réglementaires relatives aux distributions privées à usage personnel ou collectif* ».

La présente lettre vaut recours gracieux. Je vous rappelle que l'absence de suite donnée à la présente dans un délai de deux mois à compter de sa réception vaut décision implicite de rejet de votre part. Je disposerai alors d'un nouveau délai de deux mois pour déférer votre délibération au Tribunal Administratif.

Le préfet,



Pierre LAMBERT

Copie pour information à : Madame la directrice adjointe de la direction départementale des territoires, chargée de l'intérim
M. le délégué territorial départemental de l'agence régionale de santé

ANNEXE 9
COMPTE RENDU CA SATELC 15/07/20

SOCIETE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE ET D'EXPLOITATION DE LA CLUSAZ
S.A.T.E.L.C
Société Anonyme d'Economie Mixte au capital de 837 000 euros
Siège social : 3219 Route du Col des Aravis
74220 LA CLUSAZ
325 620 359 RCS ANNECY

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 15 JUILLET 2020



Le mercredi 15 juillet 2020,
A 18 heures,

Les administrateurs de la SOCIETE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE ET D'EXPLOITATION DE LA CLUSAZ se sont réunis en Conseil, au Salon d'Honneur de l'Office de Tourisme de La Clusaz – 74220 CLUSAZ, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Administrateurs délégués représentant la Commune de LA CLUSAZ :

Monsieur Didier THEVENET
Monsieur Michaël DONZEL-GONET
Monsieur Didier COLLOMB-GROS
Monsieur David PERILLAT-AMEDEE
Madame Caroline DORIER
Madame Sandra DUNAND
Monsieur Jean-Luc LABORDE
Monsieur Antonin RUPHY

Administrateurs représentant les actionnaires privés :

La société CADS DEVELOPPEMENT représentée par M Cyril GOUTTENOIRE
L'ESF DE LA CLUSAZ représentée par Monsieur Jérôme PESSEY
LE CLUB DES SPORTS DE LA CLUSAZ, représenté par Monsieur Didier GALLAND

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Est absent et excusé :

Monsieur Christian BERTA

JP DT

Assistent également :

Monsieur Jean-Christophe HOFF, Directeur.
Monsieur Philippe VITTOZ, Expert-comptable
Monsieur Jean-Loup RACHEL
Monsieur Hubert POLLET-VILLARD
Monsieur Emmanuel MIEVRE

Madame Nathalie COURTIER, représentant le Comité Social et Economique, régulièrement convoquée, est présente.

La société FIDUCIAL AUDIT, commissaire aux comptes, est représentée par Monsieur Guillaume GASCOU.

Monsieur Didier THEVENET préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jérôme PESSEY remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Présentation de la SATELC, état des lieux, enjeux, propositions, ...
- Proposition de la Feuille de route de la SATELC 2020-2025,
- Présentation des PV CAO du 15/06/2020,
- Autorisation à donner au Directeur de signer les marchés validés par la CAO,
- Validation des Tarifs Eté 2020,
- Validation des dates d'ouverture et de fermeture Hiver 2021,
- Validation des Tarifs Hiver 2021,
- Questions diverses.

PRESENTATION DE LA SATELC, ETAT DES LIEUX, ENJEUX, PROPOSITIONS

Monsieur Jean-Christophe HOFF rappelle que chaque membre du Conseil a reçu, préalablement à la réunion, un document de séance complet.

Il précise que le document remis a été rédigé avant la crise du COVID. Il n'est donc pas simple d'anticiper les conséquences de cette crise internationale majeure.

Les sports d'hiver en général, sont confrontés à de nombreux défis :

- Une stagnation du chiffre d'affaires associée à une baisse de la fréquentation,
- La perte de lits marchands,

- La commercialisation captée par des plateformes,
- La perte d'intérêt des Jeunes pour le ski,
- La concurrence internationale,
- Le ski bashing.

D'autre part, le réchauffement climatique est une réalité en montagne. La Clusaz, est aux premières loges pour constater cette évolution.

Dans ce contexte général, le modèle économique de La Clusaz se positionne comme une station de moyenne altitude avec toutefois, certaines particularités qui la caractérise.

Elle s'adresse essentiellement à une clientèle individuelle française sur des périodes de remplissage naturelle des vacances scolaires et la clientèle étrangère ne représente que 15 % des visiteurs. Cette situation est caractérisée à la SATELC par un chiffre d'affaires dépendant à 50% d'une clientèle locale et 80% des titres vendus sont des forfaits journées et 4 heures.

Le Président, ainsi que Monsieur Jean-Christophe HOFF, présentent ensuite au Conseil d'administration, de façon synthétique, les problématiques de la SATELC.

1. Réduire la Météo-dépendance de notre modèle économique
2. Rester attractifs et préparer de suite les échéances de 2050
3. Développer une culture commerciale forte
4. Renforcer le Management et limiter le Turnover
5. Poursuivre l'équilibre développement Economique et Durable

Dans ce contexte, et particulièrement adossé à la crise du COVID, il conviendra de porter un tourisme responsable et durable mais également innovant socialement en positionnant le local, la destination, au centre de notre stratégie. Ces tendances étaient déjà émergentes avant cette crise, mais demain il faudra aller plus vite dans leur mise en place. La SATELC a la capacité à répondre à ces nouvelles tendances qui vont s'accélérer pour le tourisme après la crise.

Il importe de trouver rapidement des solutions pour améliorer la qualité de nos services, pour répondre concrètement à la gestion de nos flux, pour valoriser une expérience clients puissante, pour faciliter l'accès au digital et aux outils associés, pour réellement offrir un produit en phase avec l'attente de nos clients

Le Conseil d'administration en prend acte et procède à différents échanges.

PROPOSITION DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA SATELC 2020-2025,

Le Président ainsi que Monsieur Jean-Christophe HOFF présentent au Conseil d'administration la feuille de route de la SATELC pour 2020-2025 :

Les enjeux majeurs :

- * Fiabiliser le produit ski et diversifier l'offre loisirs
- * Restructurer le chiffre d'affaires

- * Positionner les salaires au cœur du projet
- * Diminuer les consommations, préserver le territoire et sensibiliser les partenaires

La vision est la suivante :

- La Clusaz et les Aravis, peuvent et doivent devenir la référence de la montagne de demain en proposant des expériences exceptionnelles :

- . Aux clients : pratiquer des sports outdoor, se détendre, se ressourcer et s'inspirer, dans une ambiance unique de village alpin,
- . A la Communauté de la Clusaz : innover, travailler, habiter, coopérer, participer à une notoriété positive, qui bénéficie à tous.

La SATELC est le moteur "hybrid" économique, social et durable de ce territoire.

Comment ?

- . En développant et pérennisant une offre et une expérience SKI et Loisirs de montagne, de référence et climato-compatible,
- . En donnant à la SATELC un rôle moteur qui séduise les Collaborateurs et fédère les Acteurs locaux,
- En partageant avec les partenaires un positionnement station autour d'un Développement Durable.

Des exemples concrets ont déjà été engagés en 2020 au niveau :

- Ventes :

Nouveaux produits
Ventes en ligne
Digital
Place de marche

- Social :

Relations sociales
Pouvoir d'achat
Logements saisonniers
Communication
Enquêtes internes

- Innovation :

Projet stratégique
Réseaux lora/ iot
Eclairage, tapis snowsat
Dossier perso digital
Passerelle de balme

- Développement durable

kW à 100% local et renouvelable

Fond carbone

Dameuse hybride
Baisse émission co2

JP DF

Les actions à venir des services de la SATELC seront :

Au niveau Commercial : organisation, nouveaux produits, nouvelle tarification, fidélisation, développement et lissage du CA.

Au niveau Technique : organisation, programme d'investissements, optimisation du service, gestion des énergies.

Au niveau Ressources humaines : structuration de la gestion RH : organisation, fiche de postes, positionnement, salaires, perspectives, marque employeur et réseaux sociaux.

Au niveau Finances : nouvelle stratégie financière, pilotage financier du projet, optimisation des coûts de fonctionnement.

Au niveau Gouvernance : conseil d'administration, CODIR, CODIR élargi, CSE, groupe sécurité, 121.

Au niveau Direction : pilotage global du projet, accompagnement des managers, communication interne et externe, développement extérieur La Clusaz.

Monsieur Jean Christophe HOFF présente ensuite au Conseil le programme d'investissements pour 2020-2025 – étant précisé qu'il s'agit d'une hypothèse ambitieuse, sous réserve des possibilités économiques, financières, techniques, et bien sûr, de la validation du Conseil d'Administration :

2020 :

Eclairage Merle
Champ bleu, Tapis Riffroids
Rénovation resto bergerie
Organisation SATELC
Tarification dynamique

2021 :

Luge 4 saisons –autres été
Logements saisonniers joux
Début parc a thèmes
Bureaux SATELC
Neige prise / loup / bergerie (Investissements Commune)
Participation à la création d'une foncière locale

2022 :

TDS col de balme
Logements saisonniers juments
Jardin enfants loup
Retenue Colombière (Investissements Commune)
Neige : mélèzes (Investissements Commune)
Début rénovation lits

2023 :

TDS Combe juments
Activités extérieures
Neige : juments, aiguille (Investissements Commune)

2024 :
TDS Aiguille
Liaisons ?

2025 :
TC Transval

Monsieur Jean-Christophe HOFF présente ensuite au Conseil la trajectoire et les objectifs des indicateurs pour 2025, qu'il restera à affiner à l'aide du Business Plan :

- Développement commercial : + 100 % progression/ aux "autres"
- Plan d'investissements ambitieux : 30 m€ en 6 ans
- Management 2.0 : Turnover < 15% - Appréciation > 8,0
- Gaz à effet de serre : Baisse de 3% / an.
- Consommation Energétique : Baisse de 2 % / an
- Accident de Travail : Nombre de jours d'arrêt < 100 jours/ an
- Activité en dehors des Vacances scolaires Hiver : % du CA > à 50%
- Développement Extérieur à La Clusaz : 20 % du CA dans 6 ans.

Après échange de vues et discussion, toutes explications complémentaires ayant été apportées tant par le Président que par Monsieur Jean-Christophe HOFF, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres, approuve la feuille de route de la SATELC pour 2020-2025, telle qu'elle a été exposée.

PRESENTATION DES PROCES VERBAUX DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE DU 15/06/2020

Monsieur le Président présente :

1 – Eclairage de la piste du Merle

Ce projet a pour objectif de répondre à plusieurs missions :

- Proposer du ski après 17.00 le week-end pour faire rester les clients à La Clusaz plutôt que de le voir dans les bouchons,
- Densifier les activités d'animations festives pendant la saison,
- Fiabiliser l'organisation de la Fullmoon, quel que soit les conditions météo,
- Animer le village régulièrement ou à des occasions exceptionnelles, en illuminant la piste du Merle

Trois entreprises se sont portées candidates : HTB/MERMILLOD, INEO et SERPOLLET.

La société SERPOLLET a été retenue pour un montant de 344 K€ HT.

2 - Acquisition de dameuses pour les 3 prochaines années

Un marché sur plusieurs années a été lancé.

Deux fournisseurs étaient en concurrence : KASSBORHER et PRINOTH.

JP DF

ANNEXE 10

COMPTE RENDU DES RENCONTRES

Association La Nouvelle Montagne

Association des Résidents de La Clusaz

Ensemble l'écologie c'est possible (*Fabienne Grébert*)



COMPTE RENDU CONTRADICTOIRE

Rencontre avec l'Association La Nouvelle Montagne

Le 11/06/2021 à la mairie de La Clusaz, Salle Yves Pollet-Villard

La rencontre débute à 14h00, entre :

M. Didier THEVENET, Maire de La Clusaz,

M. Michaël DONZEL-GONET, Premier Adjoint

M. Didier COLLOMB-GROS, Troisième Adjoint

Et les représentants de l'Association La Nouvelle Montagne :

M. Philippe CARTERON, président de l'association - en présentiel

Mme Virginie DE BOISSESON, vice-présidente de l'association – en présentiel

Mme Charlotte DESOMBRE, trésorière de l'association – en visio-conférence

En présence des services municipaux :

M. Laurent BADONE, Directeur Général des Services,

M. Simon GUNZBURGER, Directeur des Services Techniques

Mme Catherine GARCIA, Assistante à la Direction Générale des Services

Ce document consiste en un compte-rendu des échanges.

Les dix premières minutes de la rencontre sont réalisées en présence de Mesdames DE BOISSESON et DESOMBRE, rejointes en suivant par Monsieur CARTERON.

Monsieur le Maire remercie les participants pour leur venue.

Monsieur le Maire précise que l'association La Nouvelle Montagne est particulièrement importante à son sens, car composée de membres qui sont riverains du projet et directement concernée par celui-ci.

Il est procédé à une présentation de chacun des participants à la rencontre.

Il leur est rappelé que la rencontre ne sera pas enregistrée mais qu'elle fera l'objet d'un compte rendu contradictoire. M le Maire met en évidence la confiance qui est témoignée envers l'association au sujet de la non-utilisation des échanges diffusés via la visio-conférence qui a été organisée pour permettre à Madame DESOMBRE de participer à distance.

Les échanges débutent.

Madame DE BOISSESON propose pour cela de lister les questions. Monsieur le Maire souhaite plutôt discuter à bâtons rompus en répondant aussi ainsi à toutes les questions ; cette démarche est retenue.

> Mairie de La Clusaz - Monsieur le Maire :

Reprend les réflexions de Corinne LEPAGE et fait part de son étonnement quant à la contestation sur les besoins en eau de la commune évoquée dans le rapport : l'association La nouvelle Montagne conteste-t-elle ce besoin ?

> La Nouvelle Montagne – Madame DE BOISSESON :

- ne conteste pas cette réalité, et a bien conscience des enjeux.
- relève de l'étude LEPAGE le caractère exceptionnel du site de La Colombière et la nécessité de le protéger : il y a certes des besoins, mais il serait nécessaire d'affiner les besoins/ressources pour faire émerger des solutions.

> Mairie de La Clusaz - Monsieur le Maire :

- demande pourquoi, pour l'association, la préservation de l'environnement n'est pas aussi importante dans les autres sites qui avaient été envisagés pour le projet de retenue ?

> La Nouvelle Montagne – Madame DE BOISSESON :

Le site de La Colombière est réellement d'une extrême richesse comme révélé dans les rapports, il s'agit d'un enjeu essentiel.

> Mairie de La Clusaz - Monsieur le Maire :

- Indique que des mesures d'évitement et de réduction de l'impact ont été mises en œuvre et quand cela n'a pas été possible des mesures de compensations importantes, et supérieures à celles qui sont exigées, ont été intégrées au dossier et validé par les autorités compétentes. Tout sera mis en œuvre pour les optimiser

> Mairie de La Clusaz - Monsieur le Premier Adjoint :

- Indique que tous les sites ont été scrupuleusement étudiés et ce site a été retenu par les experts comme étant la solution envisageable pour répondre à l'enjeu,
- Rappelle les échanges filmés menés par la commune et les arguments présentés sur le choix du site : cela a-t-il aidé l'association dans ses réflexions ?

> La Nouvelle Montagne – Monsieur CARTERON :

- Indique que l'image de la commune de La Clusaz est très écornée au regard du battage entrepris dans les médias et sur internet,
- Demande à Monsieur le Premier Adjoint le montant des investissements qu'il a mis en œuvre pour sécuriser l'alimentation en eau de son exploitation agricole située sur le plateau de Beauregard ; question à laquelle il est répondu que le montant avoisine les 200 k€
- Confirme l'échelle de coût pour la ferme des Vonezins et constate la recrudescence des dérèglements ces dernières années.
- Rappelle que La Clusaz est une commune de 1800 habitants basée sur un schéma en fin de vie « le tout ski », et la nécessité de préparer l'avenir, le stockage de l'eau étant l'assurance vie de la commune.
- Indique à ses collègues de l'association que celle-ci ne doit pas se tromper de combat, c'est-à-dire sauver un site au détriment d'un autre.
- Demande si tous les sites ont vraiment été étudiés ?

> Mairie de La Clusaz - Monsieur le Maire :

- rappelle que plus de 20 sites ont été étudiés par les experts, 11 ont été retenus, et au final 1 seule solution a été validée par le conseil municipal à la quasi-unanimité,
- Rappelle les grands changements climatiques en cours et à venir, et indique que les experts prévoient une skiabilité à 90% des pistes de La Clusaz à l'horizon 2050 si 45% du domaine skiable est couvert par des installations de production de neige de culture,
- Confirme l'objectif de financer la transition économique et touristique. Si la transition est réussie, il y aura encore une économie locale et redistributive à La Clusaz, même si les revenus du ski ne pourront être intégralement compensés.

> Mairie de La Clusaz - Monsieur le Premier Adjoint :

- Regrette la notion de « fuite en avant » mentionnée par les collectifs d'opposition au projet : cela n'est pas acceptable car M. Didier THEVENET est un des seuls maires à avoir refusé le Club Med en montagne, à avoir refusé l'agrandissement du domaine skiable : la commune ne fait que « simplement » agir pour que ses enfants et petits-enfants puissent continuer à vivre à La Clusaz.
- La municipalité ne recherche pas le « plus » mais le « mieux », afin de préparer l'avenir.

> Mairie de La Clusaz - Monsieur le Troisième Adjoint :

- Regrette la notion de « décroissance » abordée par les opposants au projet et rappelle son vécu : ses propres parents se sont battus pour sortir de la misère, la vie était difficile à La Clusaz il y a encore peu.

> Mairie de La Clusaz - Monsieur le Maire :

- Indique que les informations laissant croire à la population que de l'eau est présente en grande quantité (plusieurs millions de m³) sous le Bossonnet sont erronées, comme le confirme l'hydrogéologue missionné sur le dossier.
- Confirme que le projet sécurisera notre modèle économique actuel et permettra sa transition progressive, mais qu'en cas de nécessité la priorité sera donnée à l'alimentation en eau potable comme cela a été le cas en 2018.

> Mairie de La Clusaz - Monsieur le Premier Adjoint :

- regrette que la partie « territoire » n'ait pas été assez développée et que l'inscription dans le cadre d'un PTGE, pourtant bien présente, n'ait pas suffisamment été mise en avant.

> La Nouvelle Montagne – Monsieur CARTERON :

- évoque la « boîte à idées », répertoire de propositions des collectifs d'opposition,
- rappelle néanmoins que ces associations sont des entités distinctes et que La Nouvelle Montagne est indépendante du Collectif Fier-Aravis.

> La Nouvelle Montagne – Madame DE BOISSESON :

- rappelle que La Nouvelle Montagne a émis un premier avis lors de la concertation, puis a travaillé avec de nombreux experts et souligne le travail commun réalisé par de nombreuses associations sur le projet de retenue
- indique que la boîte à idées a pour vocation à suggérer des pistes de collaboration pour rechercher d'autres alternatives et faire évoluer l'approche projet proposée par la mairie.
- ajoute que le projet de retenue n'était pas dans les projets de campagne et que prendre son temps pour le mettre en œuvre ne reviendrait donc pas à trahir les citoyens
- insiste sur la particulière richesse de la faune sur le site de La Colombière

> Mairie de La Clusaz - Monsieur le Maire :

- répond que le projet avait bien été porté à connaissance des citoyens lors de la campagne et qu'il est à l'étude depuis 5 ans maintenant, ce qui prouve bien le sérieux de cette démarche et que nous avons pris déjà le temps pour justement tout étudier
- précise qu'un très conséquent travail a déjà été fourni et qu'il n'est plus possible de repousser encore le projet au regard des enjeux
- rappelle les mesures compensatoires pour la faune et le caractère sensible de chaque site et pas uniquement celui de La Colombière

> Mairie de La Clusaz – Monsieur GUNZBURGER

- rappelle que tout le travail accompli jusqu'à lors l'a été de manière particulièrement réfléchie, et avec la collaboration de nombreux experts,

- regrette que ces 5 années de travail en lien avec des experts et des spécialistes puissent être remises en cause

- déplore la désinformation et indique que les données communiquées par les opposants au projet sont erronées. Le cas de la source de l'Arpettaz est notamment cité. En effet il est annoncé que le débit moyen à l'année ce captage est de 7 à 8m³/h avec une production de 18 à 30m³/h au printemps, laissant penser à une source très robuste, alors qu'en réalité cette ressource se tarit très régulièrement durant la saison estivale, en période de forte consommation.

> Mairie de La Clusaz - Monsieur le Premier Adjoint :

- indique, par son expérience en tant qu'exploitant agricole, que la ressource en eau n'est pas suffisante – ce qu'a par ailleurs confirmé la SPL O des Aravis.

> La Nouvelle Montagne – Madame DE BOISSESON :

- précise que l'association ne dit pas que les études ont été mal faites mais cite par exemple les impacts sur la tourbière que leurs experts auraient détectés contrairement à ceux de la commune de La Clusaz

- propose d'adapter, de faire différemment.

- rappelle l'exceptionnelle richesse de la zone

> La Nouvelle Montagne – Monsieur CARTERON :

- rétorque que le site de La Colombière n'est pas si exceptionnel que cela

- indique qu'il émettait auparavant des doutes sur l'opportunité du site, mais qu'il revient sur son avis

- affirme qu'il faut dorénavant trancher et avancer pour ne pas s'épuiser

- émet des doutes quant à la capacité de la boîte à idées à proposer de meilleures alternatives

- demande à Mmes DE BOISSESON et DESOMBRE si l'association doit rester dans l'opposition

> La Nouvelle Montagne – Madame DESOMBRE

- confirme que l'association ne s'inscrit pas dans l'opposition

- précise que l'association ne prétend pas avoir la solution mais demande du temps / des rencontres pour aller sur les sites avec des experts

> Mairie de La Clusaz - Monsieur le Maire :

- indique qu'un travail de 5 ans a déjà été fait en profondeur, et c'est pour cela que nous mettons à disposition toutes les études réalisées : rarement une retenue collinaire n'aura été autant réfléchi

- est surpris qu'une des alternatives soutenues par l'association soit le lac des Confins, au regard de son caractère patrimonial, naturel et agricole.

> Mairie de La Clusaz - Monsieur le Premier Adjoint :

- relève le terme de « site abimé » qui a été employé au sujet de la Colombière : cela n'est pas concevable pour les élus - qui sont des citoyens avant tout - d'abimer leur lieu de vie. Toutes les études menées ont permis de démontrer que le site de la Colombière est le site plus adapté pour répondre à l'ensemble des objectifs attendus et aux contraintes inhérentes au dossier.

- confirme qu'il ne serait pas utile d'accorder plus de temps à un sujet qui a été extrêmement étudié et planifié

> La Nouvelle Montagne – Madame DESOMBRE

- rappelle l'avis de la MRAE déclarant incomplète l'étude d'impact

> Mairie de La Clusaz – Monsieur GUNZBURGER
- indique que la commune a répondu à tous ces points évoqués par la MRAE, et que le nécessaire a été fait pour que tout soit finalisé.

> La Nouvelle Montagne – Madame DE BOISSESON :
- demande un temps de décalage et insiste sur la nécessité d'un temps de réflexion pour travailler ensemble : décaler l'enquête publique au printemps et le défrichement à l'automne 2022.

> Mairie de La Clusaz – Monsieur GUNZBURGER
- demande si les experts qui ont travaillé pendant 5 ans pour la commune n'ont pas fait leur travail ?
- réaffirme que tout a été étudié, réfléchi, que les infrastructures sont à la pointe, et que les propositions de la boîte à idées évoquée paraissent ne pas être adaptées

> Mairie de La Clusaz - Monsieur le Maire :
- regrette des informations erronées et relayées sur le sujet, destinées à diviser et déstabiliser les citoyens

> La Nouvelle Montagne – Monsieur CARTERON :
- demande l'avis de la Préfecture sur le sujet

> Mairie de La Clusaz - Monsieur le Maire :
- répond que la Préfecture se fonde sur le rapport des commissaires enquêteurs

> Mairie de La Clusaz – Monsieur BADONE
- ajoute que Monsieur le Préfet, tout comme le conseil municipal, est attentif à ce que le projet respecte la légalité et le code de l'environnement.
- rappelle que des informations erronées ont pu être relayées sur le sujet, y compris avec virulence,
- estime que parfois le dossier a semblé avoir été instrumentalisé, et notamment par l'emploi à tort de la notion extrême d'« écocide » afin d'inciter les internautes à signer la pétition en ligne,
- s'interroge sur les méthodes utilisées par certains opposants et sur les intentions.

> La Nouvelle Montagne – Madame DESOMBRE
- se défend d'avoir utilisé le terme d'écocide.

> Mairie de La Clusaz – Monsieur GUNZBURGER
- est surpris par la volonté de concertation alors que les associations n'ont pas accepté les invitations aux échanges adressées par Monsieur le Maire

> La Nouvelle Montagne – Madame DE BOISSESON :
- indique que c'est une table ronde qui est souhaitée par les associations et collectifs d'opposition

> Mairie de La Clusaz – Monsieur GUNZBURGER
- rappelle la démarche volontaire de la mairie pour le recueil d'avis lors de la concertation préalable, alors que rien ne l'y obligeait
- complète en indiquant qu'il ne peut être dit que la mairie n'a pas souhaité échanger, communiquer.

> La Nouvelle Montagne – Madame DE BOISSESON :

- rétorque que la population a certes eu beaucoup d'informations, mais en très peu de temps, pas assez de temps.

> Mairie de La Clusaz - Monsieur le Premier Adjoint

- rappelle qu'il n'est plus possible de repousser ce projet, après 5 années d'études et au vu du contexte et des enjeux ;

- Alerte sur les clivages créés dans la population par les associations d'opposition alors que celle-ci était auparavant soudée, ce qui faisait sa force > ressenti partagé par le Monsieur le Maire et Monsieur CARTERON.

> La Nouvelle Montagne – Madame DESOMBRE

- N'est pas d'accord avec cette affirmation, qu'il faudrait des faits pour étayer ces propos

> La Nouvelle Montagne – Monsieur CARTERON :

- demande le calendrier du projet > il lui est répondu que la date est décidée par Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie (éventuellement en août en attente de confirmation)

- suggère la tenue d'un conseil municipal extraordinaire avec intervention d'un représentant de chacune des associations pour acter de sa position envers le projet (pour ou contre)

- indique que le positionnement de La Nouvelle Montagne est différent de celui des autres associations, qui sont plutôt des activistes politiques engagés contre le SCOT

- propose de répondre point par point à la boîte à idées

> Mairie de La Clusaz – Monsieur GUNZBURGER

- propose d'étudier la boîte à idées

Madame DE BOISSESON a dû prendre congé avant la fin de la rencontre. Madame DE BOISSESON, Madame DESOMBRE et Monsieur CARTERON remercient Monsieur le Maire, ses adjoints, ainsi que les agents pour leur accueil.

La rencontre prend fin à 15h40.

Fait à La Clusaz,
Le 18/06/2021.

Mairie de La Clusaz
Monsieur le Maire,
M. Didier THEVENET

*Je certifie l'exactitude des
éléments & échanges relatés.*

Association La Nouvelle Montagne
Son représentant,
M. Philippe CARTERON

 le 21. VI. 21

COMPTE-RENDU CONTRADICTOIRE

Rencontre avec l'ARCL

Le 02/06/2021 en mairie de La Clusaz

La rencontre débute à 14h00, entre :

M. Didier THEVENET, Maire de La Clusaz,

Et Mme. Mireille SERTOUT, Présidente de l'Association des Résidents de La Clusaz (ARCL)

En présence des services municipaux :

M. Laurent BADONE, Directeur Général des Services,

M. Simon GUNZBURGER, Directeur des Services Techniques

Mme. Linda GIRODONGO, Assistante au Secrétariat Général

Ce document consiste en un compte-rendu des échanges.

Monsieur le Maire remercie Madame SERTOUT pour sa présence, et décrit le contexte de la discussion : concertation, volonté d'échange, transparence, responsabilité collective face à l'avenir.

A son arrivée la présidente de l'ARCL dit regretter que Monsieur le Maire ait refusé de recevoir ensemble toutes les associations qui ont travaillé sur le dossier de la retenue collinaire de la Colombière. Les échanges auraient été plus riches. Elle dit qu'elle ne répondra pas aux questions car elle n'est pas apte à y répondre, seule.

Monsieur le Maire dit qu'il n'a pas refusé, mais qu'il a uniquement proposé un autre format et qu'il préfère recevoir les associations les unes après les autres pour avoir leurs avis qui peuvent être différents et pour privilégier un échange qualitatif et constructif sans être filmé.

Monsieur le Maire la prie de rester.

Afin d'engager l'échange, Monsieur le Maire soumet les questions suivantes à Madame SERTOUT :

- Avez-vous assisté, ainsi que les membres de l'association, au Conseil Public du 29.04.2021 ?
- Vous contestez apparemment le fait que la question de l'eau se pose se pose vraiment pour le futur. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?
- Pensez-vous qu'il faille tourner dès aujourd'hui la page du ski ? Et si oui par quoi le remplacer ?
- Nous souhaitons initier une nouvelle économie locale pour une activité humaine qui garantisse durablement les grands équilibres du territoire (pastoralisme, emploi de proximité, tourisme de moyenne montagne, maintien des services publics, bassins de clientèles locaux) > (pour bien comprendre votre position pouvez-vous nous expliquer pourquoi contestez-vous cela ?)

A ces interrogations, Madame la Présidente de l'ARCL a souhaité apporter les réponses suivantes :

- Elle a assisté avec les membres qui se sont connectés, à la retransmission vidéo du Conseil Municipal du 29 avril 2021.
- Après avoir interrogé un commissaire enquêteur, membre de l'ARLC, celui-ci lui a dit qu'il ne fallait pas attendre de réponse aux questions qui seraient posées avant l'enquête publique. C'est le commissaire enquêteur qui recueillerait les questions et qui les transmettrait aux personnes concernées pour y répondre. Celles-ci seraient notifiées dans son rapport.
Elle aurait souhaité pouvoir s'appuyer sur les autres associations opposées au projet et préfère attendre l'enquête publique.
- Ce dossier de la retenue de la Colombière est très technique et difficile à comprendre pour les membres de l'ARLC.
- Elle ne s'estime pas assez experte sur ce dossier très complexe et technique, et n'est donc pas en mesure de poser une question.
- Indique ne pas assez bien connaître le sujet et évoque les études qui ont été faites par les associations qui regroupent des habitants permanents de la Clusaz, de la CCVT et des spécialistes.
- L'ARLC est prête à collaborer pour trouver des solutions.
- Confirme les propos de Monsieur le Maire quant à la nécessité de donner de l'eau aux habitants aujourd'hui comme dans une centaine d'année.

Monsieur le Maire fait remarquer que les élus, aussi, ont fait un travail remarquable. Il fait part de son inquiétude au sujet de la bonne entente entre résidents et les habitants.

La Présidente répond qu'il convient de faire attention à ce que les gens disent ou écrivent. L'article dans la page la parole aux associations du Bulletin municipal sur « l'Association de la Ferme des Riffroids » est un exemple. Prendre la parole à la place de la Présidente en invoquant une suspicion à son égard, n'est pas un acte qui contribue à une bonne entente entre concitoyens. Cet article a été rédigé par l'association et remis pour intégration au Bulletin municipal, il n'y a pas eu de modifications apportées, seulement quelques améliorations sémantiques.

Afin de permettre le dialogue, des questions complémentaires sont posées à la Présidente de l'ARLC :

- L'avis déposé par Mme Mireille SERTOUT le 05 février 2021 dans le cadre de la concertation préalable l'engage-t-il en son nom propre ou engage-t-il l'association qu'elle préside ?
- Est-il envisageable de proposer une visioconférence avec les membres de l'association qui ont suivi le dossier ?
- La concertation, ainsi que la réunion publique du 29 avril 2021, ont-elles permis de faire évoluer la position figurant dans l'avis déposé le 05 février ?

La Présidente indique ne pas se souvenir du contenu de l'avis du 05 février 2021, et estime ne pas être en mesure de dire si les réponses fournies par la mairie lors du Conseil public du 29 avril dernier ont permis d'apporter des réponses.

Toutefois, elle fait remarquer que La Clusaz a raison de se préoccuper de l'eau pour l'avenir, contrairement à d'autres territoires. Elle dit être inquiète de la dette d'une certaine commune de la communauté de commune.

Elle évoque les problèmes rencontrés par l'ARCL concernant les moloks situés route du Crêt du Merle, d'ailleurs exposés à l'Assemblée Générale 2020 de l'ARLC, ainsi que d'autres demandes concernant son association.

Monsieur le Maire remercie Mme SERTOUT d'avoir accepté son invitation.

Il confirme la proposition d'organisation d'une réunion avec Mme SERTOUT et les autres membres de l'association, comme indiquée dans l'invitation de ce jour.

Il invite également l'association à participer aux travaux d'élaboration du Schéma directeur de diversification de La Clusaz, étude qui a été initiée par la mairie pour réfléchir à la diversification de l'offre et de ses équipements.

La réunion se termine à 15h15.

Madame SERTOUT remercie Monsieur le Maire pour cette rencontre en lui adressant ses encouragements, et évoque le climat de confiance recherché par tous.

Fait à : *La Clusaz,*

Le :
02 AOUT 2021

Madame la Présidente de l'ARCL,
Mireille SERTOUT



Fait à : La Clusaz

Le : 09 AOUT 2021

Monsieur le Maire,
Didier THEVENET



COMPTE RENDU CONTRADICTOIRE

Rencontre avec la liste candidate aux élections régionales « Ensemble, l'écologie c'est possible ! » conduite par Madame Fabienne GRÉBERT

Le 06/07/2021 à la mairie de La Clusaz, Salle Yves Pollet-Villard

La rencontre débute à 14h00, entre :

M. Didier THEVENET, Maire de La Clusaz,

M. Michaël DONZEL-GONET, Premier Adjoint

Et les représentants de la liste « Ensemble, l'écologie c'est possible ! » :

Madame Sophie BOUSSEMART (candidate sur la Liste « Ensemble, l'écologie c'est possible ! »)

Madame Alexandra CUSEY (conseillère régionale)

Monsieur Benjamin JOYEUX (conseiller régional)

En présence des services municipaux :

M. Laurent BADONE, Directeur Général des Services,

Ce document consiste en un compte-rendu des échanges.

Introduction :

- Tour de table et présentation des participants
- Etablissement d'un compte-rendu de la réunion par La Clusaz

Présentation des premières décisions du nouveau conseil municipal :

- Refus du Club Med Balme (pour éviter 40000m² de construction)
- Refus extension du domaine skiable

M. le Maire revient sur le besoin en eau de La Clusaz :

- Sécuriser la ressource en eau potable : pourquoi faire ?
 - Maintenir la population locale
 - Maintenir l'activité et l'aider à s'adapter
- La rareté de la ressource à La Clusaz : pourquoi ?
 - Les caractéristiques géologiques de La Clusaz et la difficulté à conserver de l'eau
 - La faiblesse de la nappe du Fernuy
 - L'absence de réserve souterraine notamment au Bossonnet
- Le financement du projet et sa capacité à être amortie
- Rappel que le projet n'est pas en Zone Natura 2000 et ne détruira pas la tourbière

Mesdames CUSEY et BOUSSEMART interrogent M. le Maire sur la manière de préparer l'avenir et d'engager la transition :

- M. le Maire présente la vision pour la commune, le lancement d'un schéma directeur de la diversification pour préparer l'avenir, la nécessité d'engager une transition (et éviter les ruptures)

- M. le Premier Adjoint rappelle également les enjeux agro-pastoraux et la préservation des grands équilibres du territoire y compris au niveau des paysages
- M. le Directeur Général des Services partage les particularités du modèle de développement des stations village de montagne comme La Clusaz qui repose sur :
 - L'Activité productive (agriculture, bois)
 - L'Activité présentielle (services, commerces, artisanat)
 - L'Activité résidentielle (tourisme)
 - La particularité de La Clusaz étant que « l'évasion de valeurs » reste faible sur le territoire : les ressources circulent au niveau local, sont redistribuées au niveau local, et alimentent les activités locales

M. JOYEUX interroge le projet de transition au regard du développement de la neige de culture qui est mis en avant par La Clusaz :

- M. le Maire indique que c'est le moyen connu à ce jour pour financer la transition et maintenir l'activité locale humaine et économique (au regard du désengagement de l'Etat),
- Et il ne s'agit pas d'extension du domaine skiable – mais de maintien de l'activité ski existante. M. le Premier Adjoint rappelle que c'est aussi le seul moyen pour le moment de financer les services de proximité et soutenir les associations locales
- M. le Premier Adjoint indique également que la performance des installations techniques de neige de culture font l'objet de suivi et d'amélioration pour réduire la consommation énergétique, et limiter la vulnérabilité à l'évolution du climat

M. JOYEUX interroge les autres outils de transition qui seraient adoptés par La Clusaz (autre que l'eau) :

- M. le Maire et le Premier Adjoint répondent en passant en revue les différents axes du plan de mandat établi jusqu'en 2030 :
 - Le logement : maîtrise et création de logements à La Clusaz (tenir les objectifs prévus au PLU : réaliser 50 logements avec un budget de 9 millions d'euros pour le logement local, saisonnier, social et touristique), et tentatives de régulation du marché.
 - Hébergement : Trouver un équilibre entre lits froids et lits chauds
 - La mobilité : se rapprocher d'Annecy et moins dépendre de la voiture
 - Tourisme : s'appuyer sur la clientèle régionale
 - Ski : être moins dépendant au ski, diversifier et désaisonnaliser / transition 4 saisons
 - Évènementiel : tendance à la diminution des événements
 - Qualité de l'offre : authenticité, améliorer le parcours client

La question de la visibilité en 2050 interroge l'ensemble des participants :

- M. le Directeur Général des Services précise qu'il est indispensable de rester agile/ adaptable pour trouver un équilibre entre court et long terme
- Nous nous appuyons sur les experts et sur les locaux pour trouver des solutions, adaptées à nos enjeux, donc nous sommes à la fois sur la prospective, mais aussi sur une programmation concrète avec un plan d'actions précis dans le cadre du plan de mandat - adopté le 25 février 2021 - jusqu'en 2030, première étape de nos objectifs en termes de transitions.
- Pour le reste, il s'agit de la « prospective », qui a été travaillée avec des experts et qui sera pilotée au niveau local. Cette prospective s'appuie notamment sur le schéma directeur du cycle de l'eau préparé à l'échelle des Aravis.

M. JOYEUX demande si des adjuvants sont toujours utilisés dans la neige de culture ?

- M. le Maire rappelle qu'aucun adjuvant n'est utilisé à La Clusaz. La seule matière première qui est utilisée pour la neige est l'eau et l'air.

Mme CUSEY interroge les élus de La Clusaz sur la mobilité avec Annecy :

- M. le Premier Adjoint évoque l'étude mobilité lancée à La Clusaz et sur le territoire de la CCVT pour quantifier et qualifier les flux entre Annecy et les Aravis
- M. le Maire souhaite que la collaboration avec la Région puisse permettre de répondre aux enjeux de la mobilité sur le territoire

La rencontre prend fin à 15h45 ;

M. le Maire remercie l'ensemble des présents et propose que le compte-rendu soit partagé entre tous.

Les représentants de la Liste « Ensemble, l'écologie c'est possible ! » remercient M. le Maire pour le temps d'échange.

Fait à La Clusaz,
Le

Mairie de La Clusaz

Monsieur le Maire,
M. Didier THEVENET

Fait à _____ ,
Le

Liste « Ensemble, l'écologie c'est possible »

Son représentant,
.....